

“ Le PLUi c’est d’abord mettre en cohérence le territoire tout en respectant les différences ”

En quoi le PLUi change-t-il la donne sur le territoire intercommunal ?

Le PLUi est différent des précédents projets portés par Laval Agglo, en ceci qu’il concerne chacune des communes. Ce socle stratégique donnera une véritable cohérence au territoire : nous aurons en 2019 un document unique sur le territoire, qui tiendra toutefois compte des particularités locales. Cela apportera plus de lisibilité pour les habitants, qui ne comprennent pas aujourd’hui qu’une règle s’applique à une commune et pas à sa voisine.

Pourriez-vous résumer le PADD en cours d’écriture en trois expressions ?

Pour moi ce serait « Cohérence – Attractivité – Cadre de Vie ». Dans le PADD, le développement économique est en quelque sorte une pierre angulaire du système territorial : sans développement, nous ne pouvons pas accueillir de nouvelles populations et construire de nouveaux équipements et infrastructures.

Quel message pour les habitants ?

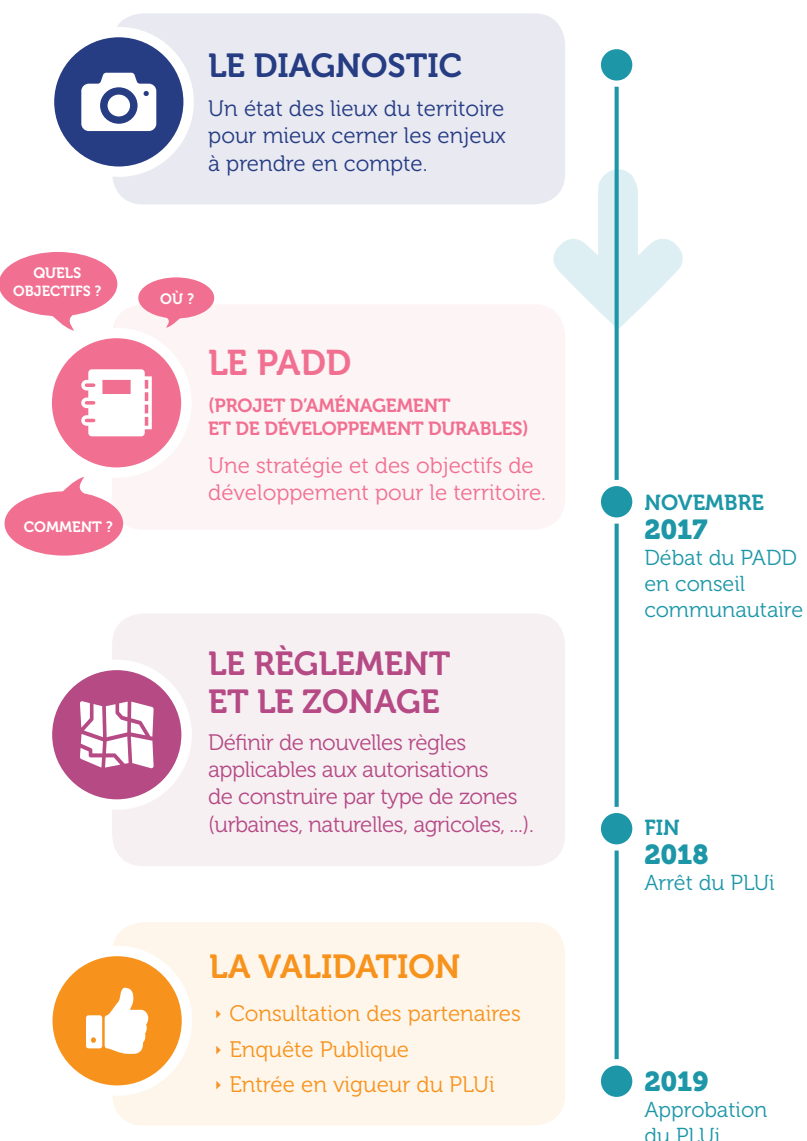
Je vous invite tous à considérer le document en cours d’écriture sous l’angle de la cohérence territoriale, dans toute sa diversité thématique. Aujourd’hui on habite dans une commune mais on vit dans un territoire : c’est cela que nous cherchons à organiser, au plus près des réalités de vie de nos concitoyens.



© DR Laval Agglomération

L’interview de M. Boisbouvier,
Vice-président de Laval Agglomération et Maire de Louverné

Aujourd’hui le PADD...et demain ?



Comment participer ?

S'INFORMER

- Articles dans le magazine de Laval Agglo et dans les bulletins municipaux
- Documents en téléchargement sur le site web de Laval Agglo
- Exposition évolutive et itinérante
- Lettres d’information

S'EXPRIMER

- Réunions publiques
- Registre d’expression
- Courriers adressés au Président de Laval Agglo

CONTACT

Laval Agglomération
Hôtel communautaire
1, place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex

Tél : 02 43 49 46 72
Mail : agglo-laval@agglo-laval.fr

© Aire Publique - 2017 - Crédits photos : Kévin Rouschause - Ville de Laval, DR, Citadla

PLUi

Plan Local
d’Urbanisme
Intercommunal



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

LETTRE D’INFORMATION ▸ N°2 ▸ MARS 2018

Un projet de territoire durable à l’horizon 2030



RETOUR SUR ...

Du diagnostic...

La première étape d’élaboration du PLUi a permis de dresser un état des lieux du territoire de Laval Agglomération. Que ce soit en matière de logement, de démographie, de commerces et services, d’équipements ou de mobilité. Le diagnostic a mis en lumière les grandes tendances du territoire ainsi que les défis à relever pour assurer son développement durable.

Pour découvrir cette « photographie du territoire » et tout savoir sur la première étape d’élaboration du PLUi : *Lettre d’Information N°1 – Avril 2017* sur le site www.agglo-laval.fr

... au PADD

(Projet d’Aménagement et de Développement Durables)

En 2017, les élus et techniciens en charge du PLUi ont ouvert le chantier central du projet : l’élaboration du Projet d’Aménagement et de Développement Durables. Entre réponse aux besoins actuels et esquisse du futur souhaité, à la fois projet politique et vision d’avenir, le PADD fixe une stratégie de long terme et définit des objectifs précis qui auront des impacts durablement votre quotidien.

ZOOM SUR

Le Plan Local d’Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d’urbanisme qui va définir les grandes orientations en matière d’aménagement du territoire afin d’organiser le développement de Laval Agglomération pour les 15 prochaines années. Courant 2019, le PLUi définira et réglementera l’occupation des sols sur les 20 communes qui composent la Communauté de Laval Agglomération et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

En adéquation avec les enjeux exposés dans le diagnostic, vos élus ont souhaité axer le PADD autour de 3 thématiques reflétant l’identité et les valeurs de Laval Agglomération :

- Pour un territoire attractif et rayonnant
- Pour un territoire solidaire et complémentaire
- Pour un territoire au cadre de vie et au capital-nature valorisés

LE PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Axe 1 : Pour un territoire attractif et rayonnant

DÉFI 1

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Optimisation, renouvellement et qualité seront au cœur des projets économiques, qui s'appuieront sur les sites et les équipements structurants tels que la zone d'activités de la Motte Babin à Louvermé, la zone des Grands Prés à Changé, l'autoroute A81... Les activités touristiques se renforceront par la mise en valeur des atouts naturels de notre territoire, en veillant à développer le tourisme d'affaires et l'agriculture – notamment de proximité – participera au maintien des paysages bocagers qui font l'identité de Laval Agglomération.

DÉFI 2

UNE ACCESSIBILITÉ AMÉLIORÉE : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Au cœur d'un maillage stratégique, Laval Agglomération doit tirer parti des grandes infrastructures ferroviaires, routières mais aussi numériques pour améliorer et moderniser sa desserte. Alors que Paris-Laval se fait désormais en 1h10, 2022 devrait voir 100% des foyers et entreprises couverts en Très Haut Débit.

DÉFI 3

TENDRE VERS 110 000 HABITANTS À L'HORIZON 2030

Pour atteindre cet objectif, le territoire doit se montrer attractif par son offre d'emplois (60 000 emplois en 2030) mais aussi construire 680 logements par an sur la période. Il s'agira de même de proposer une offre commerciale de qualité et de renforcer services et équipements métropolitains dans un maillage urbain équilibré.



Axe 3 : Pour un territoire au cadre de vie et au capital-nature valorisés

DÉFI 1

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE, LES SITES D'EXCEPTION ET L'IDENTITÉ NATURELLE ET RURALE DU TERRITOIRE

Par des actions sur les entrées de ville ou la valorisation de la Mayenne, Laval Agglomération cherchera à maintenir sa qualité paysagère, notamment dans le cadre de la transition entre zones urbaines et rurales. Patrimoines d'exception ou du quotidien seront protégés et valorisés, pour préserver l'identité architecturale du territoire dans toute sa diversité.

DÉFI 2

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ PATRIMONIALE ET ORDINAIRE AU SEIN DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE, ET OFFRIR UN CADRE DE VIE VÉGÉTAL DE QUALITÉ

Dans les espaces naturels comme au cœur de la ville, la protection et la restauration de la Trame Verte et Bleue (continuité écologique, réservoir de biodiversité) permettra d'améliorer la ressource en eau, de protéger le bocage, de mettre en valeur l'espace public... tout en rendant la nature accessible aux habitants via des activités sportives et touristiques (chemins de randonnée, activités équestres...).

DÉFI 3

S'ENGAGER POUR UN CYCLE URBAIN DURABLE

L'organisation du territoire de demain prendra en compte les risques naturels et technologiques, les nuisances, le réchauffement climatique ainsi que les ressources disponibles pour engager un développement local durable, garant de la santé et de la sécurité des habitants.



Axe 2 : Pour un territoire solidaire et complémentaire

DÉFI 1

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT POUR 110 000 HABITANTS

Étudiants, familles, seniors : la politique de Laval Agglomération en matière d'habitat visera la production de logements répondant aux besoins des ménages de taille et d'âge divers, pour permettre la réalisation d'un parcours résidentiel complet sur le territoire. Il s'agira en parallèle de mobiliser le parc existant pour lutter contre la vacance et limiter la consommation d'espace. Dans cette même logique de gestion économe de nos ressources, 360ha et 260ha seront dédiés respectivement à l'habitat et aux activités économiques.

DÉFI 2

GARANTIR UNE MOBILITÉ PERFORMANTE, DURABLE ET ACCESSIBLE

Réfléchir à rendre les transports urbains lavallois plus attractifs vis-à-vis de la voiture, améliorer stationnement à proximité des gares, garantir une meilleure lisibilité et une plus grande accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les transports en commun seront demain le socle du projet de mobilité durable de Laval Agglomération. Ils seront secondés par des actions volontaristes encourageant les modes doux (piéton, cycliste) et alternatifs (autopartage, covoiturage).

DÉFI 3

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU MODÈLE DE COOPÉRATION TERRITORIALE

Pour assurer une organisation plus cohérente, l'urbanisation de demain sera pensée en fonction du développement des transports en commun, l'habitat se rapprochera des services et de l'emploi, au sein d'une armature territoriale hiérarchisée entre pôles structurants et villages. Les densités et formes urbaines seront à réinventer, pour limiter la consommation d'espace tout en valorisant le cadre de vie.

